



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.948**

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX EN PROVENCE**

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.08

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service des Carrières

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 04/10/10

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

#### I – EXECUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 28 Mai 2010

##### Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :

La Commission Administrative Paritaire du 28 mai 2010 a examiné la situation de 2 agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 28 mai 2010 portant sur le reclassement de 2 agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- création d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prendront effet le 1<sup>er</sup> mai 2010.

##### Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, La Commission Administrative Paritaire du 28 mai 2010 a examiné la situation d'1 agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression l'emploi suivant :

- suppression d'1 emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe,

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2010.

(Pas d'incidence financière)

## **EXECUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 9 JUILLET 2010**

### **Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :**

La Commission Administrative Paritaire du 9 juillet 2010 a examiné la situation de 2 agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 9 juillet 2010 portant sur le reclassement de 2 agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- création d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

(Pas d'incidence financière)

### **Avancements de grade et promotions internes**

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 9 Juillet 2010 portant sur l'examen de 162 avancements de grade et de promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010, sauf pour un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2010.

**CATEGORIE A**

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>DIRECTEUR</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi de Directeur
<b>ATTACHE PRINCIPAL</b>	<b>2</b>		<i><b>Création</b></i> de 2 emplois d'Attaché Principal
<b>ATTACHE</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi d'Attaché
<b>INGENIEUR EN CHEF Classe Exceptionnelle</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle
<b>INGENIEUR EN CHEF Classe Normale</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Normale suite à nomination au grade d'Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle
<b>INGENIEUR PRINCIPAL</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi d'Ingénieur Principal
<b>INGENIEUR</b>	<b>2</b>		<i><b>Création</b></i> de 2 emplois d'Ingénieur
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ART. Hors Classe</b>	<b>3</b>		<i><b>Création</b></i> de 3 emplois de Professeur d'enseignement artistique hors classe
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ART. Classe Normale</b>		<b>3</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à nomination au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
<b>CONSEILLER APS PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> Classe</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi de Conseiller APS principal 2 <sup>o</sup> classe
<b>CONSEILLER APS</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi de Conseiller APS suite à nomination au grade de Conseiller APS principal 2 <sup>ème</sup> classe

**CATEGORIE B**

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>REDACTEUR CHEF</b>	<b>6</b>		<i><b>Création</b></i> de 6 emplois de Rédacteur chef
<b>REDACTEUR PRINCIPAL</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi de Rédacteur Principal
<b>REDACTEUR</b>		<b>4</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 4 emplois de Rédacteur suite à nomination aux grades de Rédacteur Principal et de Rédacteur Chef
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi de Technicien Supérieur Chef suite à nomination au grade d'ingénieur
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi de Technicien Supérieur Principal
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi de Technicien Supérieur suite à nomination au grade de Technicien Supérieur Principal
<b>CONTROLEUR</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> d'1 emploi de Contrôleur suite à nomination au grade de Technicien Supérieur
<b>INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi d'Infirmière classe supérieure suite à nomination au grade d'attaché
<b>ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi d'Assistant socio éducatif principal suite à nomination au grade d'attaché
<b>CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE Classe Supérieure</b>		<b>1</b>	<i><b>Suppression</b></i> de 1 emploi de Chef de service de Police Municipale Classe Supérieure suite à nomination au grade d'attaché
<b>ASSISTANT QUALIFIE CONSERVATION Hors classe</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi d'Assistant Qualifié de Conservation hors classe
<b>ASSISTANT CONSERVATION Hors classe</b>	<b>1</b>		<i><b>Création</b></i> de 1 emploi d'Assistant Conservation Hors classe

<b>ASSISTANT DE CONSERVATION 2<sup>ème</sup> Classe</b>		<b>2</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 2 emplois d'Assistant de Conservation 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination aux grades d'assistant qualifié de conservation 2 <sup>ème</sup> classe et d'assistant de conservation 1 <sup>er</sup> classe
<b>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE de Classe Normale</b>	<b>1</b>		<b><i>Création</i></b> de 1 emploi de Chef de Service de Police Municipale de Classe Normale
<b>EDUCATEUR DES APS 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>		<b><i>Création</i></b> de 1 emploi d'Edicateur des APS 1 <sup>ère</sup> classe
<b>EDUCATEUR DES APS 2<sup>ème</sup> classe</b>		<b>1</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 1 emploi d'Edicateur des APS 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Edicateur des APS 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ANIMATEUR PRINCIPAL</b>	<b>1</b>		<b><i>Création</i></b> de 1 emploi d'animateur principal
<b>ANIMATEUR</b>		<b>1</b>	<b><i>Suppression</i></b> de 1 emploi d'Animateur suite à nomination au grade d'animateur principal

**CATEGORIE C**

<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>3</b>		<b>Création</b> de 3 emplois d'Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> Classe</b>		<b>1</b>	<b>Suppression</b> de 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>17</b>		<b>Création</b> de 17 emplois d'Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Classe
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> Classe</b>		<b>23</b>	<b>Suppression</b> de 23 emplois d'Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe
<b>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</b>	<b>8</b>		<b>Création</b> de 8 emplois d'Agent de Maîtrise Principal
<b>AGENT DE MAITRISE</b>		<b>3</b>	<b>Suppression</b> de 3 emplois d'Agent de Maîtrise suite à nomination au grade d'Agent de Maîtrise Principal
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>13</b>		<b>Création</b> de 13 emplois Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> Classe</b>		<b>5</b>	<b>Suppression</b> de 5 emplois d'Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>17</b>		<b>Création</b> de 17 emplois d'Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> Classe</b>		<b>31</b>	<b>Suppression</b> de 31 emplois d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> Classe	2		<b>Création</b> de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> Classe		2	<b>Suppression</b> de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe
CHEF DE POLICE		1	<b>Suppression</b> de 1 emploi de Chef de Police suite à nomination au grade de Chef de Service de Police Municipale de Classe Normale
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	4		<b>Création</b> de 4 emplois de Brigadier Chef Principal
BRIGADIER		2	<b>Suppression</b> de 2 emplois de Brigadier suite à nomination au grade de Brigadier Chef Principal
GARDIEN		2	<b>Suppression</b> de 2 emplois de Gardien suite à nomination au grade de Brigadier
ASEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> Classe	6		<b>Création</b> de 6 emplois d'ASEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe
ASEM 1 <sup>ère</sup> Classe		6	<b>Suppression</b> de 6 emplois d'ASEM 1 <sup>ère</sup> classe suite à nomination au grade d'ASEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 152.052 € (**cent cinquante deux mille cinquante deux euros**).

## MINATIONS CONCOURS

### Catégorie A

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
INGENIEUR	3	3	<b>Création</b> de 3 emplois d'Ingénieur <b>Suppression</b> de 2 emplois de Technicien Supérieur Chef et 1 emploi de Technicien supérieur
ATTACHE	1	1	<b>Création</b> de 1 emploi d'Attaché <b>Suppression</b> de 1 emploi d'Adjoint Administratif de 1 <sup>er</sup> Classe

### Catégorie B

GRADE	CREATION	SUPPRESSION	INCIDENCES
ANIMATEUR	1	1	<b>Création</b> de 1 emploi d'Animateur



**Suppression** de 1 emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

### Catégorie C

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Création</b> de 5 emplois d'Agent de Maîtrise  <b>Suppression</b> de 2 emplois d'Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> classe, 1 emploi d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe, 2 emplois d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle 1 <sup>er</sup> classe.
<b>ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ER</sup> Classe</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Création</b> de 6 emplois d'Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> classe.  <b>Suppression</b> de 6 emplois d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe.
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ER</sup> Classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> de 1 emploi d'Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> classe.  <b>Suppression</b> de 1 emploi d'Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe.
<b>AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1<sup>ER</sup> Classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> de 1 emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 <sup>er</sup> classe.  <b>Suppression</b> de 1 emploi d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe.
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE 1<sup>ER</sup> Classe</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Création</b> de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine 1 <sup>er</sup> classe.  <b>Suppression</b> de 2 emplois d'Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe.

Ces créations et suppressions d'emplois prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2010, sauf pour

- 1 création d'emploi d'Adjoint Technique de 1<sup>er</sup> classe, et une suppression d'emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010.
- 1 création d'emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>er</sup> classe, et 1 suppression d'emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations pour réussite concours s'élève pour la Ville et pour le présent exercice et toutes charges comprises à **17690 € (dix sept mille six cent quatre vingt dix euros)**.

## **II - RECRUTEMENTS: POUR FAIRE FACE AUX DEPARTS A LA RETRAITE, AUX MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET A LA RESORPTION D'EMPLOIS PRECAIRES :**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE	2	2	<p><b>Création</b> de 2 emplois d'Attaché</p> <p><b>Suppression</b> de 2 emplois vacants de Directeur Territorial</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010</p>
REDACTEUR	2	2	<p><b>Création</b> de 2 emplois de Rédacteur 1 à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010- 1 à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010</p> <p><b>Suppression</b> de 1 emploi d'Agent Social de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010</p> <p>Et de 1 emploi vacant d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010</p>
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	1		<p><b>Création</b> de 1 emploi de Gardien de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010</p>
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	9	9	<p><b>Création</b> de 9 emplois d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p><b>Suppression</b> de 8 emplois vacants d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>er</sup> classe et un emploi vacant d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010.</p>
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE de Classe Normale	1	1	<p><b>Création</b> d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale.</p> <p><b>Suppression</b> d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale contractuel " spécialité Infographie/Multimédia/Réseaux " créé par la Délibération N° 98 0659 en date du 18 Juin 1998.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2010</p>

**CREATION DE DEUX EMPLOIS DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE CONTRACTUEL ;**

Afin de maintenir le niveau de qualité de l'enseignement, au Conservatoire Darius Milhaud, ainsi qu'à l'Ecole d'Art de la Ville d'Aix en Provence, il y a lieu de créer deux emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, un " spécialité ALTO " et un " spécialité Robotique "

En l'absence de fonctionnaire titulaire disposant des formations et qualifications requises pour occuper ce poste, et compte tenu des besoins de l'Ecole de Musique, et de l'Ecole d'Art, deux agents non titulaires pourront être recrutés en application de l'article 3 alinéas 5 et 7 de la loi du 26 Janvier 1984, modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, la rémunération afférente à ces emplois sera adossée à la grille de rémunération des Professeurs d'Enseignement Artistique de classe normale en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le candidat, comprise entre IM 433/IB 382 et IM 801/IB 658.

**Ces créations d'emplois prendront effet, pour l'Ecole de Musique à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010, pour l'Ecole d'Art à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2010.**

Il s'agit là d'une régularisation réglementaire des postes de travail de la collectivité qui est demandée sans incidence financière

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER**, l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville.
- **DIRE** que l'incidence financière résultant de ces nominations s'élève pour la ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 248 600 € (deux cent quarante huit mille six cents euros), et sera imputée au budget de la Ville sur le chapitre 920 20 article 64 111 “ rémunération principale du personnel titulaire ” et 64 131 “ Rémunération Principale du Personnel Non Titulaire ”, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.948 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**